



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **33-07**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 12 septembre 2007**

Le douze septembre deux mille sept, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 4 septembre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12

Présents : Mmes BROUZET, CARRIER, CHAPUIS, SUCHEL, MM REPELLIN, BAFFERT, BOULARD, ROUX, GAUTHIER, MERLE, CARREL, EYBERT-GUILLON

Absents excusés : MM JULLIEN, COIGNÉ, MATRAIRE, DUCLOT, ARNEODO, Mme RAMUS

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : Mme SUCHEL

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- PERSONNEL

Création d'un poste de Rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Considérant la nécessité de créer un emploi(s) de rédacteur au SIRD en raison de la promotion d'un agent.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste de Rédacteur, à temps complet à raison de 35 hebdomadaires,
la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2007

Filière :

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe: - ancien effectif 3- nouvel effectif 2

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur : - ancien effectif 0- nouvel effectif 1:

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2007, chapitre 012,

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 13 septembre 2007

Le Président
Marcel REPELLIN

